

## Comment travailler en sécurité avec

# Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux classés comme « Asphyxiants simples »

### Sur cette page

[Pourquoi n'y a-t-il pas de pictogramme attribué à cette classe?](#)

[Quels sont les dangers associés aux asphyxiants simples?](#)

[Comment les asphyxiants simples peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?](#)

[Comment entreposer les asphyxiants simples en toute sécurité?](#)

[Que doit-on faire en cas d'urgence?](#)

---

## Pourquoi n'y a-t-il pas de pictogramme attribué à cette classe?

Cette classe de danger n'est pas comprise dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et n'a pas été ajoutée au SIMDUT 1988. Par conséquent, aucun pictogramme ou symbole ne pouvait être adopté à partir du SGH ou du SIMDUT 1988.

Les asphyxiants simples sont compris dans la norme Hazard Communication Standard (HCS) 2012 de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis. L'OSHA n'a toutefois pas attribué de pictogramme aux asphyxiants simples. Le SIMDUT 2015 s'est conformé aux éléments de communication des dangers de la HCS 2012 pour les asphyxiants simples.

---

## Quels sont les dangers associés aux asphyxiants simples?

Voici les mentions d'avertissement et de danger du SIMDUT 2015 pour les asphyxiants simples :

Classe et catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
Asphyxiant simple – Catégorie 1	Avertissement	Peut déplacer l'oxygène et suffoquer rapidement

Les asphyxiants simples sont des gaz qui peuvent devenir si concentrés qu'ils chassent l'oxygène (ou expulsent l'oxygène) dans l'air. L'air que nous respirons contient habituellement environ 21 % d'oxygène. De faibles teneurs en oxygène (égales ou inférieures à 19,5 %) peuvent entraîner des symptômes comme une respiration rapide, une fréquence cardiaque élevée, de la maladresse, des bouleversements émotifs et de la fatigue. À mesure que la teneur en oxygène s'affaiblit, on peut observer de la nausée et des vomissements, un effondrement, des convulsions, le coma et la mort. Une perte de conscience ou la mort peut survenir dans les minutes qui suivent l'exposition à un simple asphyxiant.

Les asphyxiants simples posent un risque pour les personnes qui travaillent dans des espaces clos. Ces gaz sont incolores et inodores et ne présentent aucune caractéristique de détection.

Dans le SIMDUT 2015, de nombreux asphyxiants simples font partie de la classe des gaz sous pression. Pour en savoir davantage sur la façon de travailler en toute sécurité avec les gaz sous pression, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée [Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux à l'aide du pictogramme « Bouteille à gaz »](#).

## Comment les asphyxiants simples peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- TOUJOURS vérifier la fiche de données de sécurité (FDS) afin d'obtenir TOUS les renseignements sur les dangers et les précautions à prendre pour le produit utilisé. Dans le doute, poser des questions.
- S'il est impossible d'éviter l'utilisation du produit dangereux dans son milieu de travail, évaluer la possibilité de le remplacer par un autre, moins dangereux.
- Examiner tous les contenants pour détecter les dommages ou les fuites avant de les manipuler.
- Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- S'assurer que les autres mesures de maîtrise, comme la ventilation, sont en place et fonctionnent de façon appropriée.
- Ne pas transporter ou déplacer ce produit dans un espace clos (p. ex. dans un ascenseur ou à l'intérieur d'un véhicule).
- Empêcher la libération non contrôlée de ces substances.

- Éviter de respirer un asphyxiant simple. NE PAS travailler seul en présence d'un asphyxiant simple.
- Avant d'entrer, surtout dans des espaces clos, vérifier que l'atmosphère est suffisamment oxygénée avec un moniteur adapté, et ce, avant l'entrée du travailleur ET pendant le travail.
- Porter des appareils de protection respiratoire, au besoin.
- Si l'utilisation d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) est nécessaire, l'employeur doit veiller à ce que les travailleurs aient été formés de façon appropriée pour en faire la sélection, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien. Consulter la FDS pour obtenir des conseils sur la sélection.

---

## Comment entreposer les asphyxiants simples en toute sécurité?

- Inspecter régulièrement les contenants et les aires d'entreposage afin de déceler tout indice de fuite ou de dommage.
- Entreposer dans les contenants étiquetés d'origine. Garder le contenant fermé hermétiquement.
- Entreposer dans un endroit bien ventilé.
- Des mesures d'ingénierie sont habituellement requises dans les aires d'entreposage.
- Entreposer à l'écart de matières incompatibles. Consulter la FDS pour des renseignements plus précis concernant les matières incompatibles et les conditions à éviter.
- Éviter le stockage en vrac à l'intérieur.

---

## Que doit-on faire en cas d'urgence?

- Comprendre et mettre en pratique les consignes d'urgence afin de savoir comment procéder, le cas échéant.
- Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances de l'équipement de sécurité (p. ex. le système de ventilation).
- Mettre immédiatement un respirateur d'évacuation et quitter la zone.
- Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

- En cas de manque d'oxygène, prendre les précautions nécessaires pour assurer sa sécurité avant de porter secours à quelqu'un (p. ex. porter un équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la victime au repos, dans une position lui permettant de respirer à son aise. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Un traitement précis peut être nécessaire.
- 

Date de la première publication de la fiche d'information : 2018-03-05

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2018-03-05

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.